

Ambronay

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire à la Mairie

Lundi 6 Mai 2024 à 20 h 30

ORDRE DU JOUR

Vérification du quorum et désignation d'un secrétaire de séance.
Approbation du compte rendu de la séance du 4 Avril 2024

- 1 - Approbation de la modification du règlement intérieur du Conseil Municipal d'Ambronay 2023-2026 – Suppression de l'article 15 (modification de la délibération n° 2023/247)
- 2 – Approbation de la convention d'assistance globale avec le CAUE de l'Ain
- 3 - Approbation de la convention de portage foncier avec l'EPF de l'Ain, pour l'acquisition d'un tènement immobilier appartenant aux consorts PARISSÉ
- 4 - Approbation de la convention de mise à disposition du tènement immobilier des consorts PARISSÉ suite à son acquisition, avec l'EPF de l'Ain
- 5 - Approbation de l'Avenant N° 1 au marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la requalification du coeur de village et de certaines rues adjacentes
- 6 – Demande de subvention Départementale pour les travaux de restauration du four de Cozance
- 7 – Questions diverses

Affiché en Mairie le 25 Avril 2024

Le Maire,

Vincent MANCUSO

